

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :
MARDI 05 FEVRIER 2013

* * * * *

L'an deux mil treize, le mardi huit Janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents : Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs REMY Jean-Jacques, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, LEQUEUX Jean-Paul, CARON Bernard, JOLY Cyrille, NOUVIAN Claude.

Absents non excusés :

LEJA Jean-Pierre

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Budget 2012 : Section d'investissement :

Mr Le Maire informe l'assemblée que le budget 2013 sera voté dans son ensemble au mois de mars.

Il signale que les chiffres transmis ne sont pas encore arrêtés et donne une estimation des résultats de clôture pour l'année 2012 :

Section d'investissement : - 35.624,70 €

Section de fonctionnement : + 141.385,74 €

Ce qui représente un excédent de 105.761,04 €

De cet excédent, il faudra déduire les dépenses d'investissement obligatoires, tel que l'emprunt et les dépenses d'investissement dont le détail est proposé à l'assemblée :

2013-1		2013-2		2013-3		2013-4		2013-5		totaux
Véhicule		Chauffage salle polyvalente		Eclairage public - changement lampe		Travaux Cour d'école primaire		Travaux de terrassement Rue Saint Maurice		
11 000		52 000				10 000		6 000		79000
		5 000								5 000
		7 000								7 000
				11 000						11 000
				1 080						1 080
	0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	0
11 000		64 000		12 080		10 000		6 000		103 080

- **CHAUFFAGE SALLE POLYVALENTE :** Présentation du projet du marché public proposé par le Maître d'œuvre Mr DE MARNE. Changement de la chaudière gaz en bombonne par une chaudière gaz de ville. Il donne la parole à Mr REMY Jean-Jacques, 1^{er} Adjoint, qui donne lecture des différents points proposés :

- Tranchée du coffret à la salle
- Installation d'un chauffe-eau électrique avec bouton de marche forcée
- 4 ventilateurs au plafond pour redescendre la chaleur

Des informations sont manquantes dans la proposition de marché :

- Critère d'attribution du marché non mentionné
- Lieu de retrait du dossier

La publicité sera effectuée par la mairie, avec une annonce dans un journal local, un affichage mairie et une publication sur le site CDG02.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le dossier de marché public.

Nouvelle proposition de contrat ANTARGAZ avec réengagement de 2 ans, baisse significative du tarif et possibilité de transfert du contrat en gaz de ville :

- Enlèvement gratuit de la bombonne enterrée
- Tarifs préférentiels

Une recherche sur les tarifs proposés par d'autres fournisseurs sera étudiée.

Une renégociation sera à prévoir sur les tarifs gaz des deux contrats, salle polyvalente et mairie école.

Eclairage public de la salle : une proposition de l'Useda s'élève à 6.810,37 euros pour l'implantation de l'éclairage public depuis l'entrée de la sente jusqu'à la salle. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense. L'USEDA sera sollicitée afin de nous transmettre son cahier des charges quant aux besoins nécessaires à l'installation.

- **ECLAIRAGE PUBLIC - CHANGEMENT DE LAMPE** : Présentation de deux devis proposés par l'USEDA et déjà accepté par le conseil municipal :
 - 11.000 € pour le changement des 45 ballons fluorescents.
 - 1.080 € pour la mise en conformité de l'éclairage public – radiolytes
- **VEHICULE** : Mr le Maire informe l'assemblée des recherches effectuées par Mr CARON pour l'achat d'un véhicule d'occasion de type « C15 - Partner ». Après réflexion, il propose à l'assemblée de diriger l'achat vers un plus grand véhicule type « Expert ». Ce genre de véhicule permettrait de transporter du matériel plus volumineux. Il donne connaissance de différents devis :
 - Citroën type Jumpy : année 2009 – environ 67.000 km pour 10.000 €
 - Citroën type Jumpy : année 2010 – 53.000 km pour 10.990 €Il souligne également que la location serait peu rentable pour la commune. Ce matériel devant s'inscrire dans une durée d'utilisation.
- **ECOLE PRIMAIRE** : Il donne connaissance du devis pour l'agrandissement de 4 mètres de profondeur de la cour :
 - Décaissement du talus : 2.152,80 €
 - Travaux de terrassement avec fondation, parpaings, installation d'un grillage rigide et cailloux bleus. Coût global estimé à environ 10 000 €.
- **TERRASSEMENT RUE SAINT MAURICE** : Mr le Maire donne connaissance du devis de terrassement par une grue : 5.561,40 €. Il souligne que ce terrassement s'effectue sur le domaine public. Un rendez-vous avec un géomètre mandaté par le vendeur est prévu le Jeudi 14 pour l'implantation des bornes et la délimitation du domaine public avec reprise par endroit d'environ 3 mètres. Mr le Maire charge Mr LEQUEUX Jean-Paul de le remplacer pour ce rendez-vous.
- Recettes d'investissement :
 - subvention possible pour le chauffage de la salle polyvalente d'environ 13.000 €
 - recours à l'emprunt pour réaliser les opérations d'investissement de la salle polyvalente.
- Section de fonctionnement :
 - baisse des charges de personnel titulaire du fait, du départ en retraite d'un titulaire, mais augmentation pour le personnel non titulaire.

- Employé communal : le passage à plein temps de Mr MARLIOT Gary interviendra au moment de sa titularisation.
 - Le recrutement d'un emploi saisonnier peut être envisagé pour l'été. Mme DE RE Agnès demande si la commune pourrait bénéficier des contrats Etudiant. Des renseignements seront pris auprès du CDG.
- Achat four pour la cantine : Mr le Maire informe que sa demande de réserve parlementaire ne pourra être validée que l'année prochaine. Pour améliorer l'organisation de la cantine, une demande de prêt, ou location d'un deuxième four sera effectuée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de section d'investissement tel que Mr le Maire la présente.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRE :

Mr le Maire informe l'assemblée de la grève nationale prévue le Mardi 12 concernant la mise en place du projet de loi des nouveaux rythmes scolaires.

Il expose les différents grands points de cette réforme :

- Une demi-journée de plus le mercredi matin
- 24 heures de travail scolaire (aucune augmentation même avec le mercredi matin)
- Durée de 5 h 30 maximum de cours par jour
- Mise en place du péri-scolaire pendant 4 jours et les midis.

La commune ayant transféré la compétence péri-scolaire à la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy celle-ci se voit confrontée à des difficultés d'organisation pour mettre en place les activités dans les différentes infrastructures et pour recruter du personnel formé et qualifié. Néanmoins, c'est le dispositif des temps péri-scolaires qui pourrait définir les horaires de classe.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Conseil d'école : du dernier compte rendu de l'école. Il soulève le problème d'effectif de la classe maternelle et du changement intervenu dans la répartition :
 - Répartition au début de l'année : 12 « Grande section » séparé en deux pour équilibrer les classes : 30 en maternelle et 22 pour le 1^{er} cycle : CP-CE1 et 6 GS
 - Suite à décision des institutrices afin de faire face aux problèmes rencontrés :
 - beaucoup de bruit,
 - difficultés à rester assis toute la matinée,
 - problème d'apprentissage pour les CP/CE1

Les 6 enfants du 1^{er} cycle, ont réintégré la classe de maternelles tous les matins. Ce qui porte à 36 enfants l'effectif de la classe et 16 pour la classe des CP et CE1.

Mr le Maire informe l'assemblée de son rendez-vous avec un des parents concerné par ce changement et expose les inquiétudes exprimées :

- Qu'un changement au cours de l'année scolaire sans avertissement était fort nuisible psychologiquement et pédagogiquement pour les enfants de GS (grande section).
 - Que 36 enfants en maternelle était un chiffre fort élevé. Il a soulevé le problème aussi d'apprentissage pour tous ces enfants mais aussi de la sécurité, puisqu'il y a que 2 adultes pour autant d'enfants.
 - Qu'un courrier sera envoyé à l'inspection académique et à la FCPE.
- Micro-crèche : Qu'il a répondu favorablement de la demande de distribution d'une enquête pour la création d'une micro-crèche sur Pinon.

- Tir de nuit : du courrier reçu de la Fédération des chasseurs de l'Aisne l'informant du comptage des lièvres, renards et des chevreuils entre le 1^{er} février et 15 mars 2013 de 20 heures à 2 heures du matin.
- Syndicat des eaux : des suites données au traitement du fluor et de l'étude d'une nouvelle solution autre que la membrane initialement proposée. Une maîtrise d'œuvre a été choisie.
- Union des Maires de l'Aisne : de la nouvelle proposition de formation de l'UMDA (réalisation du budget primitif).

Mr le Maire donne la parole à :

Mr NOUVIAN Claude informe l'assemblée des raisons du non-passage des camions d'ordures ménagères lors des périodes de neige. Le Sirtom ayant déjà eu beaucoup de sinistres avec les camions, la compagnie d'assurance risque en cas de nouveaux incidents de résilier les contrats :

- 2010 : 20 accidents répertoriés
- 2011 : 40
- 2012 : 88

L'entreprise met actuellement en place les mesures nécessaires auprès des employés pour diminuer les risques. Il précise également que les camions ont changé de grandeur et l'angle de manœuvre est restreint.

Pour 2012 le bilan est positif concernant le triage et l'acquisition d'un compacteur réduit les volumes de déchets. De ce fait, pour soutenir l'effort collectif, le sirtom n'augmentera pas ses tarifs pour l'année 2013 : 82 €.

Il souligne par contre que la CCVA envisage d'augmenter les tarifs de la TOEM à impacter sur les ménages.

Mr DEMARQUE Francis propose qu'en début de séance on relise le compte rendu de la séance précédente pour donner les informations des dossiers en cours :

- Voirie départementale : aucune réponse pour l'installation d'un 70 km/h à l'entrée de la rue Saint Maurice. Une relance sera faite auprès du responsable.
- Entreprise GOREZ à relancer également car toujours pas de retour pour la voirie du Champ Marot.

Le conseil municipal souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé, lors de la période neigeuse, à dégager les routes et les croisements.

Mme DE RE Agnès demande le remboursement au comité des fêtes pour l'achat des friandises du repas de Noël de la cantine. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 250 €.

Elle souligne que l'entreprise ne pourra pas échanger les couverts achetés pour la commune.

Séance levée à 22 h 30

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis